

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant mouvements de crédits

Le Maire de la commune de Valdallière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération n°2022-0310014 du conseil municipal en date du 10 mars 2022 autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre,

Considérant que le chapitre 14 (autres charges et gestion courante) et 042-6811 (opérations d'ordre de transferts entre sections) présente un solde débiteur respectivement de 322.00 €.

ARRÊTE

Monsieur le Maire décide d'effectuer un virement de crédits du chapitre 11 vers les chapitres 014 et un virement de crédit de l'article 6228 vers l'article 7391111 comme présenté dans le tableau ci-dessous.

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Divers Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs DEPENSES - FONCTIONNEMENT	6228(011)	322,00	7391111(014)	322,00
		322,00		322,00

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES Divers Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	6228	322,00 322,00	7391111	322,00

Ampliation adressée au Comptable de la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20240124-2024-01-03-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

Affichage : 22/01/2024

Fait à Valdallière, le 24 janvier 2024

Le Maire
Frédéric BROGNIART

